

PREAMBULE EXPLICATIF

Les catégories de base englobent les hôtels classés de **1 à 5 étoiles**.

De plus, les hôtels qui incarnent le nec plus ultra dans chacune des catégories étoilées se distinguent par la mention "**Supérieur**". Cette marque de différenciation est octroyée aux meilleurs hôtels 1 à 5 étoiles de leur catégorie respective.

Critères minimaux

Un «X» affiché dans une colonne signifie que ce critère est une condition minimum à remplir pour être classé dans la catégorie souhaitée.

Critères facultatifs

Dans la mesure où un critère ne constitue pas une condition minimum à remplir pour accéder à la catégorie visée, il est possible d'accumuler des points supplémentaires et d'obtenir les points qui font peut-être encore défaut en remplissant ledit critère sur une base facultative.

Nombre minimum de points

En plus des critères minimaux à remplir, chaque établissement doit obtenir un nombre minimum de points correspondant à sa catégorie. Ces points peuvent être obtenus en accumulant des points grâce aux critères facultatifs, qui viennent s'ajouter aux points obtenus en remplissant les critères minimaux. Le choix des critères facultatifs est laissé à l'hôtelier.

Calcul des points (critères minimaux et critères facultatifs)

L'établissement peut comptabiliser les points correspondant à chaque critère rempli. Dans le cas des critères reliés par une barre grise, seule une option peut être choisie (pas de cumul de points possible).

Catégorie "Supérieur"

Les établissements d'hébergement qui portent la distinction «Supérieur» atteignent le nombre de points minimum requis pour la catégorie supérieure qui suit, sans devoir remplir les critères minimaux de cette catégorie.

Nombres de points à atteindre en fonction des catégories

En plus de la satisfaction de tous les critères minimaux relatifs à chaque catégorie, un hôtel doit donc atteindre la somme de :

90 points pour être classé en catégorie 1 étoile

170 points pour être classé en catégorie 1 étoile "supérieur"

170 points pour être classé en catégorie 2 étoiles

260 points pour être classé en catégorie 2 étoiles "supérieur"

260 points pour être classé en catégorie 3 étoiles

400 points pour être classé en catégorie 3 étoiles "supérieur"

400 points pour être classé en catégorie 4 étoiles

600 points pour être classé en catégorie 4 étoiles "supérieur"

600 points pour être classé en catégorie 5 étoiles

700 points pour être classé en catégorie 5 étoiles "supérieur"